# **A Saint-Julien Molin Molette, poursuivre en concertation avec la municipalité et les habitants le travail de réduction des nuisances liées à la circulation des poids lourds**

## **Une volonté de l’entreprise de réduire les nuisances liées à la traversée du village par les camions, exprimée depuis plusieurs années**

Consciente des implications de l’activité de la carrière sur les habitants, et en particulier de la traversée du village par les camions, l’entreprise a initié en 2018 une démarche d’écoute et de concertation ouverte aux habitants volontaires afin d’envisager comment cette activité pourrait mieux contribuer au développement de la commune et comment les nuisances qu’elle peut générer pourraient être évitées ou réduites.

Le 23 avril 2019, les propositions de l’entreprise, issues de cette concertation, ont été présentées à l’ancien maire de Saint-Julien-Molin-Molette.

Courant mai 2019, la municipalité de Saint-Julien-Molin-Molette a demandé l’ouverture de discussions pour mettre en place un principe de conventionnement avec l’entreprise dans la durée que celle-ci a accepté

De juillet à novembre 2019, 5 réunions d’échanges ont été organisées entre des élus de la municipalité et l’entreprise à l’issue desquelles différentes propositions ont pu être formulées.

Parmi ces propositions qui sont accessibles sur le site web. l’entreprise a notamment proposé de financer une voie réservée aux camions, selon un tracé à définir en concertation avec les élus et habitants de la commune, afin de limiter la traversée du village par les camions de transit s’approvisionnant à la carrière. L’objectif de l’entreprise est que cette voie puisse être réalisée au plus tôt ce qui permettrait de réduire considérablement les effets de l’activité de la carrière pour les habitants.

Les élus de la commune ont considéré que l’utilisation majoritaire de chemins existants à élargir à un gabarit limité pourrait constituer une opportunité pertinente et que l’utilisation de cette piste comme voie verte cyclable les week-ends et jours fériés pourrait en renforcer l’attractivité et l’acceptabilité.

Aujourd’hui, l’entreprise souhaite poursuivre les échanges avec l’actuelle municipalité pour faire avancer ce projet de voie réservée aux camions. L’entreprise, qui prévoit de largement financer cette voie, souhaite travailler en concertation avec la commune qui est responsables en matière d’urbanisme et de foncier.

**La proposition de l’entreprise renouvelée à la commune de contribuer à l’amélioration de la qualité de vie dans le village**

Outre la proposition de réaliser cette voie réservée, l’entreprise maintient en la réitérant sa proposition de s’engager, avec la commune, à mettre en œuvre des groupes de travails communs pour continuer à réduire les nuisances de l’activité de la carrière et à apporter à la commune une aide soit financière soit en nature (fourniture de matériaux, mise à disposition de foncier, de matériels, de compétences) pour faciliter l’émergence de projets d’intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, humanitaire, sportif, culturel ou contribuant à la mise en valeur du patrimoine.

L’entreprise participe par ailleurs depuis toujours à la vie associative des villages de Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier à travers ses contributions aux associations (club de foot, club de pétanque, contribution à une fresque peinte dans le village,….).